



Location salle des fêtes sans états des lieux entrant ni sortant

Par **TOUZET**, le **22/07/2012** à **10:49**

Bonjour,

Pour le 31/12/11 j'ai loué en mon nom une salle des fêtes d'un petits village.

Aucun état des lieux entrant faits

Quand nous sommes arrivés le samedi soir nous avons constaté une vitre d'entrée brisée. La mairie étant fermée nous n'avons pu prévenir personne.

Le dimanche matin nous avons fait le ménage rien de particulier signalé, pas de dégradation.

Une amie habitant à proximité de la mairie a remis les clés le lundi matin. Aucun état des lieux n'a été fait ou signé à ce moment là.

L'adjoint au maire m'a appelé n'a jamais voulu croire que la vitre était brisé quand nous sommes arrivés le samedi soir, c'était forcément de notre fait! Soit, notre assurances a pris en charge la vitre....

Mais ça ne s'arrête pas là, ils nous ont rappelés 3 fois pour une gazinière rayé dont on ne s'est pas servi, des tâches sur les portes (sur lesquelles nous n'avons rien affiché) et le parquet (non vitrifié) tâché.

Si bien qu'on a fini par signé un constat (hélas c'est l'erreur!) uniquement pour les tâches du parquet, croyant qu'ils nous laisseraient en paix après. Pas du tout, ils nous ont pris les 3/4 de

la caution et nous réclame maintenant 1/4 de la rénovation du parquet. Un expert est passé.

La mairie a fait paraître au bulletin municipale qu'elle envisageait en 2012 de rénover la salle des fêtes en question.

Quel recours avons nous?

Je vous remercie de l'attention portée à mon problème.